

Problèmes des correspondances syntaxiques du verbe entre l'Arabe et le Français : vers une étude contrastive

Problems of Syntactic Correspondences of the Verb between Arabic and French: towards a contrastive study

Ouahmiche Ghania
University of Oran-Algeria
ghaniauahmiche@yahoo.fr

To cite this article:

Ouahmiche, G. (2007). Problèmes des correspondances syntaxiques du verbe entre l'Arabe et le Français : vers une étude contrastive. *Revue Traduction et Langues* 6 (1), 21-28.

Résumé : *Dans cette étude, nous tenterons de démontrer les particularités du verbe Arabe en adoptant une perspective contrastive avec le Français. Notre objectif est de présenter une analyse morphosyntaxique des verbes capable de lever quelques ambiguïtés syntaxiques relatives aux divergences des structures morphosyntaxiques de l'Arabe et du Français, respectivement.*

Il est à noter que l'une des difficultés de l'analyse des deux langues provienne du fait que les niveaux d'analyse interagissent de façon complexe. La complexité des structures linguistiques à mettre en relief dans un système de traduction traitant deux langues typologiquement distinctes, fait l'objet de notre étude.

Mots clés : *Cliticisation, le pro-drop, équivalences, système de référence, traduction, systèmes verbaux.*

Abstract: *In this study, we will try to demonstrate the particularities of the Arabic verb by adopting a contrastive perspective with French. Our objective is to present a morphosyntactic analysis of verbs capable of removing some syntactic ambiguities relating to the divergences of the morphosyntactic structures of Arabic and French, respectively.*

It should be noted that one of the difficulties in the analysis of the two languages comes from the fact that the levels of analysis interact in a complex way. The complexity of the linguistic structures to highlight in a translation system dealing with two typologically distinct languages is the subject of our study.

Keywords: *Cliticization, pro-drop, equivalences, reference system, translation, verbal systems.*

1. Introduction

Pour l'arabe classique, la grammaire de Sibawayh¹ qui date du VIII^{ème} siècle, '*al-kitaab fi alnahw*', est la genèse de la première grammaire achevée de l'Arabe classique qui peut être considérée comme système de référence pour tous les grammairiens. Pour l'Arabe Standard Moderne (désormais, nommée ASM), il n'y a presque aucune grammaire de référence, la plus répandue est celle de Cantarino (1974,1975).

D'autres travaux de recherches ont tenté d'expliquer l'organisation systémique de l'ASM et son fonctionnement en se basant sur des exemples plus récents, comme Kouloughli (1994,1995) ; Neyreneuf et Al-Hakkak (1996), Haywood & Nahmad (1998), Badawi (2003) & Holes (2004). Mais que ce soit pour les anciens philologues ou pour les linguistes, la grammaire arabe est restée toujours figée et traitée presque sous les mêmes perspectives. Malgré les critiques formulées à l'égard de la grammaire traditionnelle, les références récentes sont fortement influencées par la grammaire normative.

Les tentatives de renouvellement se limitent à emprunter des modèles théoriques propices à la nature de la morphologie des langues indo-européennes et à les plaquer sur la langue Arabe en ignorant complètement ses propriétés morphosyntaxiques, ses composantes phonologiques et sémantiques.

La grammaire traditionnelle se présente comme la science des *règles* de la langue arabe, *qawaa'idu Allughati Al'arabijati*. Elle repose principalement sur deux points : Premièrement, les grammairiens arabes ont présenté la langue d'un point de vue prescriptif, dans un souci d'établir des règles de 'bon usage'. Autrement dit, écrire et parler correctement.

Cette grammaire traditionnelle n'offre aucune description de la langue mais consiste particulièrement à démontrer comment l'utiliser. C'est la raison pour laquelle on trouve des ambiguïtés d'ordre syntaxique sans explications et des confusions de catégorisations morphologiques. Deuxièmement, la grammaire de l'arabe ne s'articule pas sur des liens fonctionnels entre les différentes tournures phrastiques et les constructions propositionnelles. Elle s'appuie en revanche sur d'autres critères :

- **La précedence linéaire** : l'on distingue ainsi la phrase nominale (celle qui commence par un nom) de la phrase verbale (celle qui commence par un verbe).
- **Le lien logico-sémantique** : aussi l'on différencie la fonction *alfaa* 'il (celui qui fait l'action) de la fonction *naa'ib alfaa* 'il (celle qui le remplace) alors que dans les deux cas il est question du sujet d'un verbe, à la voix active dans le 1^{er} cas et à la voix passive dans le second cas.

¹ Sibawayh est un philologue perse qui a vécu au VIII^o siècle. Il est un des premiers et des plus imminents grammairiens arabes.

- **La dépendance morphologique** : la grammaire traditionnelle est largement motivée par la dépendance morphologique. Aussi sont groupés indistinctement sous la fonction de *maf* 'uul bih (complément du verbe) plusieurs compléments nominaux et prédicatifs du verbe uniquement parce qu'ils portent tous la marque de l'accusatif.

2. Les particularités linguistiques de la langue Arabe

- **La cliticisation dans langue Arabe** : L'Arabe a une forte tendance à la cliticisation. Des conjonctions de subordination, des conjonctions de coordination et des prépositions sont procliticisées, et le pronom complément d'objet est encliticisé, comme l'illustre l'exemple suivant. Les éléments clitiques :

- (1) Wa # li # ja'ktubu # haa
(COORD)# (CONJUNCTION) # (V) SUBJONCTIF # (PRO)
Et # pour # écrivent # elle ... "Et pour l'écrire".

Cette phrase illustre la complexité de la morphologie Arabe. Il s'agit de la racine trilitère <ktb> 'écrire' qui engendre le paradigme *jaktubuu* au présent du subjonctif et {u} de la 3ème personne masculin pluriel. Le pronom sujet n'est pas réalisé. En position proclitique, on utilise la conjonction de coordination *wa* et la conjonction *li*. En position enclitique, on utilise le pronom complément d'objet 3ème personne du féminin singulier *haa* 'elle'.

Pour mieux comprendre et résoudre les ambiguïtés syntaxiques, nous pensons qu'une analyse approfondie de la cliticisation soit nécessaire car cette particularité déclenche une équivocité d'ordre sémantique. Le problème qui se pose sans doute est lié à la catégorisation. Doit-on catégoriser les clitiques et les mots autonomes différemment ou doit-on les considérer comme sous-catégories. Ce n'est pas facile de répondre à une telle question mais le point de départ est de réfléchir à une nouvelle grammaire capable de cerner ces complexités.

- **L'ordre des mots en Arabe** : En passant à un niveau supérieur au mot, à savoir la phrase, nous trouvons des problèmes intimement liés à l'ordre des mots en Arabe qui est variable. D'une manière générale, on met au début de la phrase le mot sur lequel on veut insister et l'on termine sur le terme le plus long. Cependant, en Arabe on a toujours libre choix du terme qu'on veut mettre en valeur, en tête de la phrase. Cet ordre, relativement libre des mots, génère des ambiguïtés syntaxiques et mêmes sémantiques dans la mesure où il faut prévoir dans la grammaire toutes les règles de combinaisons possibles concernant l'ordre des mots dans la phrase. L'arabe n'obéit pas seulement à des contraintes syntaxiques, elle se classe comme une langue à ordre mixte : ni fixe, ni entièrement libre.

- **L'aspect parataxique de l'Arabe :** La parataxe est la jonction de plusieurs propositions sans expliciter la nature du lien discursif qui les unit, ni leur hiérarchie par le biais d'un mot de liaison (une conjonction de coordination ou une conjonction de subordination). On dit alors qu'il y a une asyndète ou une jonction asyndétique. Dans l'exemple suivant, la proposition *jadribu {hum}* 'il frappe' remplit la fonction d'un coprédicat objet :

- (2) Ra'aa mohamed+u+ al+walad+a jadribu {hum}
(V)PASSE (N) +NOM+INDEF DEF+ (N) +ACC (V) PRESENT
A vu Mohamed l'enfant frappe {ils}
Lit. Mohamed a vu l'enfant il frappe.
"Mohamed a vu l'enfant les frapper".

La tête syntaxique de la proposition coprédicat objet est le verbe *jadribu* employé dans une forme finie. Il n'est pas introduit par une conjonction de coordination ou bien une conjonction de subordination. Nous optons pour le terme de jonction asyndétique à celui de juxtaposition, qui suppose l'existence d'une marque de ponctuation interphrastique. En plus, la juxtaposition peut faire penser qu'il est question uniquement de propositions autonomes, ce qui n'est pas le cas : les propositions asyndétiques constituent une phrase complexe.

- **L'Arabe est une langue pro-drop :** L'arabe standard moderne omet systématiquement la réalisation morphologique du pronom sujet. Le verbe s'accorde néanmoins en personne, genre et nombre avec le pronom omis, comme le montre l'exemple suivant. Le pronom correspondant est mis entre accolades :

- (3) 'akaluu {humu} vs 'akalna {hunna}
(V)PASSE.3.MASC.PL (V) PASSE.3.FEM.PL
Ont mangé {ils} ont mangé {elles}
"Ils ont mangé" ou "Elles ont mangé".

Après cette description succincte des particularités linguistiques de la langue Arabe, il nous paraît important d'étudier quelques divergences structurelles entre l'Arabe et le Français. Nous insistons sur al masdar et l'infinitif afin d'établir un parallélisme systémique.

3. Les divergences structurelles entre l'Arabe et le Français

Dans la grammaire traditionnelle, le 'masdar'² ainsi que le *nom* d'agent et le *nom* de patient se placent dans la classe nominale. Cette classification néanmoins s'avère très simple. Dans le français, on parle parfois de déverbal ou d'infinitif pour référer au masdar, et de participe actif et de participe passif pour référer successivement au nom d'agent et au nom de patient.

Ces éléments, tout en exerçant des fonctions non verbales, possèdent des structures valencielles. La question est de déterminer leur classe syntaxique : le masdar est-il un nom ou un verbe ? Et les noms d'agent et de patient sont-ils des noms, des adjectifs ou bien des formes verbales ?

D'un point de vue traditionnel, le 'masdar' présente, sous ces différentes réalisations, des formes fléchies du verbe tandis que les noms d'agent et de patient sont des formes verbales 'participe'. Mais le masdar peut aussi se placer comme une troisième sous-catégorie du nom avec le nom propre et le nom commun. De même, le nom d'agent et le nom de patient peuvent être considérés comme des sous-classes de l'adjectif.

- **Al masdar** : Dans la tradition arabe, le masdar se classe dans la catégorie nominale. Comme le verbe, il réfère à une action mais ne donne pas d'indication temporelle. D'un point de vue syntaxique, le masdar remplit les fonctions d'un nom. Dans l'exemple suivant, le masdar $\theta aq a a f a t u$ remplit la fonction d'un sujet et porte la marque du nominatif /u/ et gouverne un complément au génitif :

- (4) $\text{?abhad}z a + \text{Mohamed} + a + n \theta a q a a f a t + u \text{ Ahmed} + i + n$
(V)PASSE(N)+ACC+INDEF (**masdar**) +NOM (N) +GEN+INDEF
A plu Mohamed le fait d'être cultivé Ahmed.
Lit. Le fait d'être cultivé de Ahmed a plu à Mohamed.
'Que Ahmed soit cultivé plaît à Mohamed'.

Dans ce type de propositions, le 'masdar' se comporte comme un nom, il porte la marque de détermination s'il ne gouverne pas un complément 5, il est modifié par un adjectif 6 et il se met au pluriel 7 :

- (5) $\text{?abhad}z a \text{ Mohamad} + a + n \text{ al} + k a r a m + u$
(V)PASSE (N) +ACC+INDEF **DEF**+ (masdar) +NOM

² Mel'čuk (1994) considère le 'masdar' comme une forme fléchiée du verbe et le présente comme un grammème (morphème grammatical) de finitude, la finitude étant une catégorie flexionnelle syntaxique du verbe spécifiant, pour le verbe en question, la possibilité de figurer dans le rôle de tête syntaxique d'une proposition.

(6) ?abhadza Mohamad+a+n ?ilam+u Ahmed+i+n al+wafiir+u
(V)PASSE (N) +ACC+INDEF (*masdar*) +NOM(N) +GEN+INDEF DEF+ (ADJ) +NOM

(7) ?abhadza Mohamed+a+n ?axlaaq+u Ahmed+i+n
(V)PASSE (N) +ACC+INDEF (*masdar*) PL+NOM (N) + GEN+INDEF

Mais le *masdar* présente aussi des ressemblances avec le verbe. Il possède une structure valencielle et gouverne des compléments à l'accusatif. Comportement contraint puisqu'il ne peut avoir lieu qu'avec les *masdar* des verbes transitifs, sinon le complément du *masdar* est systématiquement au génitif. Dans l'exemple suivant, l'agent du *masdar* ?amal est réalisé comme un complément de nom portant la marque du génitif /i/ et non pas comme un sujet au nominatif, le second complément *fardj* est toutefois à l'accusatif :

(8) ?abhadza Mohamed+a+n ?amal+u Ahmed+i+n al+fardj +a
(V)PASSE (N) +ACC+INDEF (*masdar*) +NOM (N) +GEN+INDEF (N) +ACC
A plu Mohamed le fait de faire Ahmed le devoir
Lit. Le fait de faire par Ahmed le devoir a plu à Mohamed
'Le fait que Ahmed ait fait le devoir a plu à Mohamed'

Mais contrairement au verbe, le *masdar* ne doit pas nécessairement remplir sa structure actancielle, les deux phrases suivantes sont grammaticales :

(9) ?abhadza Mohamed+a+n fardj +u Ahmed+i+n

(10) ?abhadza Mohamed+a+n ?amal+u al+waadzib+i

Dans des constructions transitives, le *masdar* peut même gouverner un nom au nominatif à condition d'être précédé d'un complément au génitif. Ce type d'usage est rare mais grammatical. En fait, l'emploi des déverbatifs dans des constructions transitives est de moins en moins fréquent. Considère l'exemple d'un *masdar* transitif gouvernant un nom au génitif suivi d'un autre au nominatif :

(11) sarra Mohamed+a+n ru?jatu al+bint+i al+mufiaamijj +u
(V)PASSE (N) +ACC+INDEF (*masdar*) +NOM (N) +GEN+INDEF (N) +NOM
A plu Mohamed le fait de voir la fille l'avocat.
Lit. Le fait de voir la fille par l'avocat a plu à Mohamed
'Mohamed a apprécié que la fille ait vu l'avocat'.

Le '*masdar*' à comportement verbal se substitue par la construction complétive introduite par le complémenteur ?an.

- (12) ?abhadʒa Mohamed+a+n ?an ja ʕamala Ahmed+u+n al+ farǧ +a
(V)PASSE (N) +ACC+INDEF (CONJ) (V) PRESENT (N) + NOM+INDEF DEF+ (N) +ACC
A plu Mohamed que fait Ahmed le devoir
‘Que Mohamed ait fait le devoir a plu à Ahmed’
‘Mohamed a apprécié que Ahmed ait fait le devoir’.

Voici un autre exemple tiré d’Al-Chartouni (1986) :

- (13) sarra#nii inʃaad+u al+ʔ aʃʕaar+i aʒu+u # ka
(V)#(PRO) (masdar) (N) (N)#(PRO)
Lit. Le fait que ton frère chante des poèmes m’a plu
‘Que ton frère chante des poèmes me plaît’.

Vue la complexité des occurrences de ‘Al masdar’, nous préférons suivre la classification traditionnelle et classer le masdar comme catégorie nominale parce qu’il nous semble que son comportement syntaxique soit assez proche de celui du nom : il remplit les fonctions d’un nom, il porte la marque de définitude et ses compléments sont principalement au génitif. De plus, nous remarquons la non-fréquence des structures transitives ayant pour tête un maSdar. Un classement en tant que forme verbale facilitera la traduction au français puisqu’il représente la forme équivalente de l’infinitif ayant la même classification dans les parties du discours. Mais le problème qui se pose toujours réside dans la pertinence d’une telle classification.

Nous assignerons au masdar son appartenance à la catégorie nominale suivant la segmentation syntaxique traditionnelle arabe. Ce choix sera utile pour la délimitation des fonctions syntaxiques gouvernées par un nom. Un pareil classement aura pour conséquence qu’un nom peut gouverner une structure transitive.

4. Conclusion

La langue Arabe se classe comme une langue à morphologie extrêmement riche. Son système dérivationnel se base sur un jeu de construction qui repose essentiellement sur les rôles thématiques des items dérivés. L’insertion des affixes dans la racine permet d’engendrer des formes chargées de nouvelles significations. Quant au système flexionnel, l’arabe présente un marquage très diversifié. L’arabe possède trois cas nominaux : le nominatif, l’accusatif pour les compléments verbaux et le génitif pour le dépendant d’une préposition.

Il est à noter que les langues ne recourent pas aux mêmes procédés morphosyntaxiques dans la construction de leurs systèmes verbaux. Ces procédés sous-tendent des particularités grammaticales pour chaque langue. Il y’a des

langues qui optent pour la forme synthétique alors que d'autres recourent aux mécanismes analytiques. Les divergences relatives aux systèmes verbaux du français et de L'arabe posent maints problèmes de traduction.

Dans cette étude, nous avons focalisé sur les correspondances syntaxiques d'une catégorie 'al masdar' afin d'établir des équivalences non-équivoques prenant en considérations la catégorisation des parties de discours, la distribution syntaxique de ces items et leurs valeurs valencielles et actanciennes quand il s'agit des constructions supérieures aux mots. Cependant, le nom d'agent et le nom de patient feront l'objet de futures recherches.

Références

- [1] Cantarino, V. (1975). *Syntax of Modern Literary Arabic Prose*. 3 vols, Indiana University Press for International affairs Center.
- [2] Hassan, M. (1991). *A Contrastive Study of Tense and Aspect in English and Arabic with special reference to translation*. Thèse de Doctorat, Université de Bath, Royaume -Uni.
- [3] Wilmet. M (1997). *Grammaire Critique du Français*. Bruxelles. Duculos.
- [4] Tesnière. L. (1958). *Eléments de Syntaxe Structurale*. Paris, Klincksieck.